

## Tous à table !

L'accès à la cantine scolaire pour tous est un sujet récurrent. De nombreuses classes ont fermé sur la commune mais les demandes d'inscription à la cantine augmentent. Le manque de places d'abord à l'école Debelle, puis à Achard, concerne aujourd'hui l'école Stendhal.

Le premier réflexe des communes est de donner la priorité aux familles dont les deux parents travaillent. Cela paraît normal. Mais, quand on recherche un emploi, on a besoin de temps pour les entretiens, les démarches, les rendez-vous... comme quand on est parent au foyer. Et ces choix que certains pourraient considérer « de bon sens », ont été vus par le législateur comme discriminatoires et donc illégaux, passibles de recours au tribunal.

La jurisprudence stipule en effet que lorsque « *les collectivités publiques choisissent de créer un service de restauration scolaire pour les écoles primaires dont elles ont la charge, elles sont tenues de garantir à chaque élève le droit d'y être inscrit. En conséquence, elles doivent adapter et proportionner le service à cette fin et ne peuvent opposer un refus au motif de l'absence de places disponibles* ».

Trouver des solutions pour tous demande de l'énergie, du travail, de la réflexion, des discussions avec les familles. C'est de la responsabilité de la commune.

Agir sur les bâtiments prend du temps. Une étude sur le groupe scolaire Debelle est en cours et la question du bon dimensionnement de la cantine en fait partie, mais cela prendra plusieurs années avant que cette nouvelle structure soit opérationnelle. L'agrandissement des restaurants d'Achard et Stendhal peut se poser au vu notamment de l'impact démographique des nouvelles constructions sur les inscriptions scolaires.

La carte scolaire est un autre outil. Elle a été changée précipitamment pour éviter une fermeture de classe à Stendhal mais l'impact sur la demande de cantine ne semble pas avoir été bien évalué.

De tout temps des solutions provisoires ont été utilisées. Avant, des enfants de Debelle allaient manger au foyer logement Charminelle. Aujourd'hui, un bus prend des enfants de Debelle pour les emmener manger à Stravinski. Quelque-chose pourrait-il être envisagé pour Stendhal ?

Voreppe est riche de 4 groupes scolaires. C'est une chance pour notre commune. L'accueil de nos enfants en journée doit se faire dans les meilleures conditions. À notre commune de s'en donner les moyens.

**Le groupe VoreppeAvenir**  
<http://VoreppeAvenir.fr>

## Logements : la nécessité d'une vision sur le long terme

Depuis quelques semaines, le chantier de l'Hoirie est entré dans une nouvelle phase : celle de la construction des premiers logements, de la résidence senior et du pôle de santé. Dans 18 mois, ces premiers équipements seront sortis de terre et seront fonctionnels.

Réussir en quatre ans ce qui n'a pas été fait en plusieurs dizaines d'années auparavant est à la fois le signe d'une vraie volonté d'aboutir et la preuve que si l'on s'en donne les moyens, les projets les plus structurants peuvent être menés à bien.

Notre équipe a remis à plat le projet porté par la Municipalité précédente et lui a ajouté une dimension qui lui avait cruellement fait défaut : un vrai travail de concertation, avec les riverains et les associations. Le résultat obtenu ne reposait plus sur l'idéologie ni sur une vision partisane, mais bien sur l'intérêt général et un urbanisme raisonné qui conserve à Voreppe son identité.

Ces premiers équipements, le pôle de santé et la résidence senior et les premiers logements aidés sont à la fois une réponse immédiate à de réels besoins, mais anticipent également l'évolution de notre population.

C'est cette vision sur le long terme, intégrant à la fois des données démographiques et sociales, qu'il nous faut absolument privilégier dans l'élaboration de nos politiques publiques. A cet égard, le recensement qui a eu lieu de janvier à mars et dont les résultats nous seront communiqués prochainement sera un outil très utile.

Mais nous devons également subir des contraintes technocratiques imposées par l'Etat. La dernière en date est l'obligation de produire 25 % de logements sociaux en raison du rattachement artificiel et arbitraire de Voreppe à l'aire urbaine de l'agglomération grenobloise, identifiée comme « zone tendue ».

Nous avons saisi le Préfet de cette situation, sans avoir à ce jour obtenu de réponse.

Avec ses 21,1 % de logements sociaux actuels, et grâce au développement d'une future offre de logements équilibrée et diversifiée, Voreppe atteindra dans les années à venir l'objectif du Schéma de Cohérence territoriale fixé à 21,6 % de logements sociaux et du Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais.

Construire à Voreppe est une nécessité pour au moins maintenir notre niveau de population et préserver nos services et nos équipements.

C'est aussi un devoir social pour permettre à toutes les générations, quel que soit leur parcours de vie, d'accéder à un logement.

**Pour Voreppe 2014, les élus de la majorité municipale.**